

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°45/2021

**OBJET : AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	18
Excusés :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	24

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 30 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jean-Marie ROUAN, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE, Pierre BRANCATO, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Eric ROMAN, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jeannot MANCINI qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Stéphane GARAVAGNO ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC.2020.210 en date du 16 novembre 2020 prenant acte du débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres et décidant de l'élaboration de ce pacte ;

Considérant que l'article 1er de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique instaure, dans un nouvel article L. 5211-11-2 du CGCT, à la suite de chaque renouvellement général, un débat obligatoire dans chaque EPCI sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes membres et l'établissement public ;

Considérant que le Conseil Communautaire de la CASA a, par délibération n° CC.2020.210 en date du 16 novembre 2020, pris acte de la tenue du débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, et décidé d'élaborer ce Pacte ;

Considérant que l'article L.5211-11-2 II du CGCT issu de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique n'indique qu'un contenu facultatif au Pacte de Gouvernance ;

Considérant que suite à la décision du Conseil Communautaire d'élaborer un pacte de gouvernance, une présentation formelle suivie d'un débat au sein du Bureau Communautaire a eu lieu le 6 avril 2021 ;

Considérant qu'à l'issue de ce débat, chaque commune a été sollicitée afin de formuler des remarques ou compléments pour enrichir ce projet ;

Considérant les réponses transmises par les communes membres à la CASA ;

Considérant que le Bureau Communautaire du 31 mai 2021 a validé le projet de Pacte de Gouvernance ;

Considérant que ce projet a été notifié pour avis à l'ensemble des communes membres de la CASA le 04 juin 2021 ;

Considérant que la commune dispose de deux mois après cette transmission pour formuler un avis simple ;

Considérant que le Pacte de Gouvernance ainsi proposé s'inscrit dans la continuité de des documents fondateurs de la CASA ;

Considérant ainsi qu'à travers ce Pacte de Gouvernance, la Communauté d'Agglomération souhaite réaffirmer les valeurs fondatrices de la CASA, comme socle du dialogue avec les communes, constituant ainsi la feuille de route des défis à relever sur le prochain mandat 2020/2026, afin de concilier le développement du territoire et le bien-être de tous les habitants avec les enjeux de transition écologique, numérique et démocratique ;

Considérant que le Conseil Municipal est ainsi convié à délibérer sur le projet de Pacte de Gouvernance joint à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance de la CASA joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 7 JUIL. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 7 JUIL. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

